



MOBILITES INTERNATIONALES POUR DOCTORANTS ET ENCADRANTS DES PAYS DES SUDS

1. OBJECTIF DE L'APPEL ET PERIMETRE DES PROPOSITIONS

Cet appel à projets vise à inciter la mobilité internationale des doctorants d'Université « des Suds »¹, pour lesquels peu de dispositifs d'aide existent à travers d'autres programmes (Erasmus, accords bilatéraux entre établissements...), en finançant des séjours de 3 à 6 mois dans les laboratoires partenaires du Labex CeMEB. Ces séjours de mobilité seront consacrés à des activités de recherche dans le cadre de leur projet doctoral, et seront réalisés en co-encadrement entre le chercheur du Labex et le directeur de thèse employé dans l'université ou le laboratoire de recherche étranger du pays d'origine.

Afin de favoriser la réalisation du co-encadrement sur le sujet proposé d'une part, et d'encourager/pérenniser les collaborations de recherche futures entre les chercheurs du Labex et les chercheurs « des Suds », le présent appel à projets permet de financer également un séjour court (8 jours) du chercheur étranger pendant le séjour du doctorant.

Ces financements incluront le financement du voyage (Aller/Retour) depuis le pays d'origine ainsi qu'une allocation d'entretien destinée à couvrir les frais de séjour en France (hébergement, frais de nourriture).

Les sujets de doctorat doivent correspondre aux thématiques de recherche du périmètre CeMEB (www.labex-cemeb.org). Il est nécessaire que le doctorant soit inscrit comme tel dans son université et bénéficie d'un salaire ou d'une bourse de thèse pour réaliser son doctorat dans son pays d'origine.

Cette session d'appel à projets pourra permettre le financement de séjours de doctorants (durée : minimum 3 mois, maximum 6 mois) et pour chaque doctorant un séjour de son encadrant (maximum 8 jours).

	Ouverture AAP	Date soumission	Annonce résultats	Séjours
Dates	18 février 2022	20 avril 2022	20 mai 2022	Entre octobre 2022 et mars 2024

A noter que le présent appel à projets n'a pas pour objectif de couvrir des frais de recherche ou des frais de terrain liés à la thèse, ou des déplacements complémentaires en France ou ailleurs. CeMEB ne prendra pas en charge ce type de dépenses pendant le séjour. Ces démarches et frais incombent aux laboratoires de recherche.

2. FINANCEMENT & MODALITES A RESPECTER

2.1. Financement et organisation du séjour des doctorants

Le soutien permettra la prise en charge des postes suivants :

¹ Sont concernés les Pays des Suds selon la définition par l'IRD, ainsi que d'autres pays à faible PNB. En revanche, des pays de l'UE, l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Russie, les pays du Golfe, le Japon et la Chine sont exclus. En cas de doute sur le périmètre, contacter le Labex CeMEB.



Poste	Montant maximum	
Trajet Aller-Retour depuis le pays d'origine	800 euros	Billet pris par le Labex CeMEB
Allocation d'entretien pour couvrir les frais d'hébergement et de nourriture	1100 euros par mois (base 30 jours)	Versée via Campus France
Protection sociale, santé et responsabilité civile		Affiliation via Campus France

L'allocation d'entretien sera versée au doctorant par Campus France à compter du jour de l'arrivée de celui-ci dans le laboratoire, soit par virement bancaire, soit par mise à disposition Western Union, puis en début de mois pour les mois suivants. Elle a pour objectif de couvrir les frais d'hébergement, repas, et vie courante du doctorant lors de son séjour. Le doctorant réserve et paie lui-même son hébergement. Aucun frais complémentaire ne sera pris en charge par le Labex CeMEB, à l'exception éventuellement de frais ponctuels instruits et validés préalablement par la direction du Labex CeMEB.

2.2. Financement et organisation du séjour des encadrants

Le soutien permettra la prise en charge des postes suivants :

Poste	Montant maximum	
Trajet Aller-Retour depuis le pays d'origine	800 euros	Billet pris par le Labex CeMEB
Allocation d'entretien, pour couvrir les frais d'hébergement et de nourriture	130 euros par jour, avec un forfait de 8 jours maximum	Versée via Campus France
Protection sociale, santé et responsabilité civile		Affiliation via Campus France

L'allocation d'entretien sera versée au chercheur par Campus France à compter du jour de l'arrivée de celui-ci dans le laboratoire, soit par virement bancaire, soit par mise à disposition Western Union. Elle a pour objectif de couvrir les frais d'hébergement, repas, et vie courante du chercheur lors de son séjour. Le chercheur réserve et paie lui-même son hébergement. Aucun frais complémentaire ne sera pris en charge par le Labex CeMEB, à l'exception éventuellement de frais ponctuels instruits et validés préalablement par la direction du Labex CeMEB.

Les séjours des encadrants ne sont pas obligatoires mais vivement encouragés. Ils auront lieu obligatoirement pendant les séjours des doctorants et ne devront pas excéder 8 jours (journées de voyage comprises).

3. CONDITIONS REQUISES ET ENGAGEMENTS DES PORTEURS

Pour la réalisation du séjour

- Doctorant :
 - Pour rappel, le financement de cet appel à projets n'a pas vocation à compléter le salaire du doctorant. Le doctorant doit donc être inscrit dans une université étrangère située dans un pays des Suds et son salaire doit être entièrement financé par une source étrangère. Il devra joindre au dossier une attestation d'inscription dans l'université étrangère et une attestation de financement de la thèse couvrant sa bourse d'entretien et ses frais de recherche. Il joindra également une autorisation de son Université pour réaliser ce séjour dans le cadre de sa thèse.



- Le doctorant ne doit pas bénéficier d'un autre financement public en France pour ce séjour (cumuls non acceptés). Il devra joindre au dossier une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il ne bénéficie pas d'un autre financement pour ce séjour.
- Un chercheur de CeMEB, servira de référent scientifique pour les travaux du doctorant lors de son séjour. La négociation d'un accord de co-tutelle est possible avant le début de la thèse, mais aussi durant sa première année. Cette solution est encouragée si permise par les universités concernées.
- **Encadrants :**
 - Les séjours des encadrants étrangers auront lieu pendant les séjours des doctorants.
 - Dans la mesure du possible, les encadrants étrangers sont encouragés à donner un séminaire interne dans le laboratoire d'accueil ou lors des SEEMs (Séminaires en écologie évolution de Montpellier).
- **Visas :** le laboratoire partenaire de CeMEB accueillant le doctorant est responsable de l'obtention de Visas éventuels et en couvrira les frais associés. En aucun cas Campus France ou CeMEB ne pourront prendre en charge les Visas.
- **Frais de recherche :** le présent appel à projets n'a pas pour objet de financer des frais de recherche, mais uniquement des frais de transport (depuis le pays d'origine) et de séjour sur place. Les unités de recherche accueillantes s'engagent à financer tous les frais complémentaires nécessaires, y compris les missions ayant lieu durant le séjour en France.
- **Convention d'accueil :** L'Université de Montpellier (UM) mettra en place un modèle de convention pour les doctorants des Suds. Le laboratoire d'accueil s'engage à faire signer la convention d'accueil par le doctorant, et par l'organisme hôte du laboratoire d'accueil (si celui-ci n'est pas l'UM), et à l'adresser au Labex CeMEB au minimum un mois avant le début du séjour. A défaut de réception dans ce délai, le financement du séjour du doctorant sera annulé (et en conséquence celui de l'encadrant).

Suite au séjour, il est demandé :

- Si la soutenance de thèse a lieu à l'étranger, d'organiser une présentation publique également à Montpellier, avec publicité par le canal de CeMEB
- De fournir les rapports d'activité demandés par CeMEB (notamment pour son évaluation périodique et sa communication).
- De signaler à CeMEB les publications et communications relatives au projet, ainsi que tout fait remarquable (obtention d'un prix ou d'une distinction par exemple).
- De mentionner l'Université de Montpellier dans toute publication, en respectant la charte des signatures. Guide : <https://muse.edu.umontpellier.fr/recherche/charte-de-signature-des-publications-scientifiques/>
- De mentionner le financement de CeMEB dans toute communication sur le projet :
 - *Ce travail a bénéficié de l'appui d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme "Investissements d'avenir" portant la référence ANR-10-LABX-04-01".*
 - *"With the support of LabEx CeMEB, an ANR "Investissements d'avenir" program (ANR-10-LABX-04-01)."*

4. MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION DES PROJETS



4.1. Soumission

Les propositions rédigées en français ou en anglais (cf. formulaire de soumission) devront être transmises à cemeb-soumission@umontpellier.fr sous la forme de deux documents identiques, l'un au format Word, l'autre au format PDF, obligatoirement signés par le directeur de l'unité de recherche CeMEB impliquée. Toute question pourra être envoyée à cette même adresse. Tout dossier ne réunissant pas les documents et conditions demandées, ne sera pas examiné.

4.2. Critères de sélection

- **C1- Qualité scientifique du projet de thèse** (qui devra correspondre aux contours thématiques du CeMEB). Un bref état de l'art du sujet de thèse et son positionnement par rapport aux thématiques de recherche des deux équipes (CeMEB et équipe à l'étranger) doivent être clairement expliqués ;
- **C2- Qualité scientifique et intérêt du projet proposé dans le cadre de la mobilité.** Pertinence du programme d'activités envisagé dans le cadre de la mobilité vis-à-vis de la thèse. Réalité de la co-construction de la collaboration par le candidat, l'encadrant étranger et le référent scientifique dans le laboratoire d'accueil au CeMEB. L'intérêt des mobilités du candidat et de son encadrant à l'étranger pour la collaboration doivent être explicités ;
- **C3- Qualité du doctorant.** Un *curriculum vitae* détaillé doit être présenté pour le doctorant candidat ;
- **C4 – Qualité scientifique de l'encadrant de l'institution étrangère.** Expertise de l'encadrant étranger et complémentarité avec celle du chercheur CeMEB référent pendant le séjour ; Intérêt de la mobilité de l'encadrant étranger, potentialité de la mise en place de nouvelles collaborations et de leur intérêt scientifique ;
- **C5 – Montage et faisabilité financière de la collaboration.** Faisabilité du projet de thèse et du projet de mobilité, dans les conditions décrites dans l'AAP. La faisabilité d'une soutenance de thèse dans le pays d'attachement du candidat dans un délai raisonnable est un critère de sélection.

A noter : les projets de thèse pour lesquels il n'existe aucun dispositif de financement de séjours en France seront prioritaires.

Note sur 4 (1<4) pour chaque critère.

RAPPEL DES DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER DE SOUMISSION

Doctorant :

- *Curriculum vitae* ;
- Attestation d'inscription dans l'université étrangère + autorisation de l'Université étrangère pour réaliser ce séjour dans le cadre de la thèse ;
- Attestation de financement de la thèse (couvrant sa bourse d'entretien et ses frais de recherche) par une origine étrangère ;
- Déclaration sur l'honneur indiquant qu'il ne bénéficie pas d'un autre financement pour ce séjour en France.

Encadrant :

- *Curriculum vitae*.



Annexe 1. UNITES DE RECHERCHE ELIGIBLES

LabEx CeMEB - <http://www.labex-cemeb.org/>

Contact LabEx CeMEB : cemeb-direction@umontpellier.fr

- **AMAP - Botanique et modélisation de l'architecture des plantes et des végétations**
<http://amap.cirad.fr/fr/index.php>
- **CBGP - Centre de biologie pour la gestion des populations**
<http://www6.montpellier.inra.fr/cbcp>
- **CEE-M- Centre d'économie de l'environnement**
<http://www.cee-m.fr/>
- **CEFE - Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive**
<http://www.cefe.cnrs.fr/fr>
- **ECO & SOLS - Ecologie fonctionnelle et biogéochimie des sols et des agrosystèmes**
<http://www.umr-ecosols.fr/index.php/fr>
- **ECOTRON**
<http://www.ecotron.cnrs.fr>
- **IHPE - Interactions hôtes-pathogènes-environnements**
<http://ihpe.univ-perp.fr>
- **ISEM - Institut des sciences de l'évolution de Montpellier**
<https://isem-evolution.fr/>
- **MARBEC - Marine biodiversity, exploitation et conservation**
<http://www.umr-marbec.fr/fr/>
- **MIVEGEC Maladies infectieuses et vecteurs : écologie, génétique, évolution et contrôle**
<http://mivegec.ird.fr/fr/>